



NOTRE-DAMI

Présentation des travaux Un inventaire des zones humides est en cours.



Fanny Rolland et Gwenaëlle Baccon ont présenté à Raoul Grondin et aux élus l'inventaire des zones humides sur la commune

La municipalité a organisé une réunion de présentation du contexte et de la méthodologie par rapport à l'inventaire des zones humides du bassin-versant de la baie de Bourgneuf. "Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) de Loire-Bretagne a fixé un nouveau cadre pour la réalisation des inventaires par les Sage ou les communes pour fin 2012" explique Fanny Rolland, chargée de mission zones humides pour l'association pour le développement du bassin-versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB). "Les documents doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme et des règles de gestion des zones humides par bassin-versant dans les Sage doivent être définies".

Un périmètre de 40.000 ha

L'objectif de cet inventaire est "d'améliorer la connaissance, d'optimiser l'aménage-

ment du territoire, de désamorcer en amont les conflits éventuels, savoir a priori où la réglementation s'appliquera et permettre l'élaboration d'une stratégie adaptée de gestion des zones humides". L'étude porte sur un périmètre de 40.000 ha répartis sur près de 25 communes. Pour le pilotage des inventaires, un comité communal de pilotage doit être créé, représenter les acteurs de la commune et être un lieu de concertation. "Les zones humides doivent être caractérisées par les types d'habitats et hiérarchisées en quatre classes, de la classe 1 pour les zones humides les moins fonctionnelles et présentant un intérêt biologique moindre à la classe 4 pour les zones humides les plus fonctionnelles et présentant un intérêt biologique fort".

"Les mesures compensatoires s'appliquent déjà aujourd'hui avec les constructions sur Le Pré David" pré-

cise Raoul Grondin, maire. "Cette démarche d'inventaire permet d'informer la population sur les zones humides. Nous essayons à la place de geler des zones de terrain, de demander aux services de l'État de combattre les espèces invasives telles que la jussie ou le baccaris, et de curer les étiers mais toutes ces démarches ne sont pas encore gagnées".

Relevés botaniques cet été

Le marais de Notre-Dame de Monts est de 1.380 ha, 300 ha hors marais sont des zones humides potentielles. "En juillet et août, des relevés botaniques et sondages pédologiques seront réalisés par Gwenaëlle Baccon, avec un minimum de 40 ha par jour. Soit un total de huit journées sur le terrain. Les personnes qui ont reçu un courrier sur les zones humides auront prochainement la visite de nos services".